

0798



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

20 JUIN 2018

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes
Service Déplacements Risques Sécurité

Affaire suivie par : Léa Lefebvre

☎ : 04.93.72.74.97

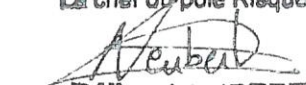
✉ : lea.lefebvre@alpes-maritimes.gouv.fr

Préfecture des Alpes-Maritimes
Service du recueil des actes administratifs

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Observation
<p>- Arrêté préfectoral du 12 juin 2018 prescrivant le plan de prévention des risques (PPR) naturels de mouvements de terrain de la commune de Bouyon.</p> <p>- Décision de l'autorité environnementale du 21 mai 2018 après examen au cas par cas en application de l'article R122-18 du code de l'environnement.</p>	<p>Transmis pour insertion au recueil des actes administratifs.</p> <p><i>publié au recueil spécial n°116.2018 du 03/07/2018</i></p>

Le chef du pôle Risques


Bélna NEUBERT

Maurice LESECQ
Commissaire Enquêteur